



FORMATION BNSSA



Informations et dossier d'inscription :
www.sudouestsecourisme.com



La FNMNS s'est toujours engagée à respecter et à faire respecter les règles en matière de formation initiale et de maintien des acquis des Brevets Nationaux de Sécurité et Sauvetage Aquatique.

Nous sommes dotés d'un **référentiel interne de formation** qui a été établi pour cibler au mieux les connaissances et compétences techniques nécessaires pour exercer les missions du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique.



A l'issue de sa formation BNSSA, le candidat doit être capable d'encadrer une activité de surveillance de sauvetage en :

- Situait son rôle et sa mission ;
- Mettant en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respectant le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situait les rôles des différents acteurs du secours intervenants dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluant les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifiant les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adoptant une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.



Déroulement pédagogique de nos formations BNSSA

La formation du BNSSA est dispensée par le club SPLD Natation, antenne du centre départemental de formation des Landes, Sud Ouest Secourisme.

Discipline :

Formation aquatique en piscine et milieu naturel.

Scénario pédagogique :

Référentiel interne de formation établi par l'équipe pédagogique de la FNMNS
Entraînements et perfectionnement établis par l'équipe pédagogique BNSSA du
Centre départemental de la FNMNS des Landes.

Durée :

- 39h ou 49h pour les formations initiales BNSSA ;
- 6 h pour la Formation Continue BNSSA ;
- La formation est adaptée et dépendante des besoins du candidat pour les séances de préparation et d'entretien.

Organisation :

- Un responsable pédagogique et un formateur pour 12 candidats maximum ;
- Deux lignes d'eau quelle que soit la nature de la séance ;
- Une salle de cours sur les formations initiales BNSSA avec une capacité d'accueil pour 13 personnes ;
- Matériel spécifique à l'activité (Mannequins de sauvetage et de secourisme, sacs de secours complet, matériels d'immobilisation, livrets BNSSA, sifflets, lycras).

En fonction du nombre, du niveau des stagiaires, la durée de chaque formation peut être soit augmentée, soit diminuée,

Les techniques pédagogiques ou d'animation, les matériels et les documentations peuvent être adaptés par les formateurs.

Déroulement pédagogique de nos formations BNSSA

Qualification de l'équipe pédagogique :

- Deux formateurs titulaires de la PAE FPS (Formateurs aux premiers secours) et du titre de MNS (Maître-nageur-sauveteur).
- Un formateur titulaire de la PAE FSAMN (Formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel)
- Un médecin.

Évaluations Certificative :

Oui - Examen Final

Délivrance d'une attestation :

- Une attestation de réussite est délivrée par le CDF 40 (Sud-Ouest Secourisme) aux candidats qui ont réussi les épreuves du BNSSA
- Le siège national de la FNMNS délivre par la suite les diplômes (si le candidat est majeur ou émancipé).
- Les attestations de formations continues BNSSA sont délivrées par le CDF 40.

 **FORMATIONS INITIALES BNSSA**

La formation sur 4 jours (+ examen le 5ème jour) à l'attention prioritairement des sportifs de haut-niveau (SHN), stagiaires en formation fédérale et licenciés FFN validant les tests d'entrée en formation.

Contenu BNSSA :

Formation de 39h (dont 7h FOAD) :

- 3h Risques aquatiques
- 20h Réglementation (sources du droit/ organisation du sauvetage/ organisation sécurité/activités nautiques/ météo et Hygiène)
- 10h Formation sauvetage (techniques de sauvetage et préparation aux épreuves)
- 6h Professionnalisation (mise en situation, surveillance et techniques de prévention)

+ 3h Examen

→ **Dans le cadre de la planification sportive des nageurs, possibilité de nager sur un créneau supplémentaire avec à disposition boitiers TRITON /VST/ POWERTOWER/ vidéos tps réel.**

La formation sur 7 jours (+ examen une semaine après la formation) à l'attention du **grand public**, à condition de valider les tests d'entrée en formation.

Contenu BNSSA :

Formation de 49h :

- 3h Risques aquatiques
- 20h Réglementation (sources du droit/ organisation du sauvetage/ organisation sécurité/activités nautiques/ météo et Hygiène)
- 20h Formation sauvetage (techniques de sauvetage et préparation aux épreuves)
- 6h Professionnalisation (mise en situation, surveillance et techniques de prévention)

+ 3h Examen

 **Encadrement**

La formation BNSSA est assurée par deux formateurs (DEJEPS / BF5 / Formateurs de formateurs en secourisme/ Formateurs pour le CREPS).

Prérequis :

- **Etre reconnu(e) apte médicalement (certificat médical prévu par l'arrêté du 26 juin 1991)**
- **Titulaire du PSE1**
- **Avoir 17 ans minimum le jour de l'examen**
- **Matériel BNSSA (Palmes, masque, Tuba / Short, T-shirt)**
- **Niveau en natation validant les TESTS préalables d'entrée en formation**

POUR INFO : pour les personnes désireuses de travailler sur la côte Atlantique, le PSE 2 est obligatoire.

Tests à l'entrée en formation :

Attestation sur l'honneur du MNS (en pièce jointe, à retourner avec dossier d'inscription)

BNSSA (4 jours)

Etre capable de réaliser un :

- 200 NL palmes en moins de **2mn45**
- 100 (25 NL / 25 apnée → distance minimale requise de 12,5m)
- Remorquage sur 25m (sans mannequin) en rétropédalage ou ciseau de brasse

BNSSA (7 jours)

Etre capable de réaliser un :

- 200 NL palmes en moins de **3mn15**
- 100 (25 NL / 25 apnée → distance minimale requise de 12,5m)
- Remorquage sur 25m (sans mannequin) en rétropédalage ou ciseau de brasse

Dates du BNSSA initiale

Formation sur 7 jours → **Piscine municipale de Saint-Paul-lès-Dax, 71 Allée de Christus :**

- Vacances de la Toussaint : formation initiale **du 30 octobre au 5 novembre 2023** ;
→ Examen le 12 novembre 2023.
- Vacances d'hiver : formation initiale **du 26 février au 3 mars 2024** ;
→ Examen le 10 mars 2024.
- Vacances de Pâques : formation initiale **du 22 au 28 avril 2024** ;
→ Examen le 5 mai 2024.

Formation sur 4 jours → **Piscine Aquae, 3 rue Joseph de Laurens 40100 Dax :**

- Vacances de Pâques : formation initiale **du 15 au 18 avril 2024** ;
→ Examen le 19 avril 2024.

Dates du PSE1 (prérequis BNSSA) :

Formations organisées à **Seignosse au Centre sportif Maurice Ravaille.**

- Formation PSE1 du 25 au 30 septembre 2023 ;
- Formation PSE1 du 23 au 27 octobre 2023 ;
- Formation PSE1 du 19 au 23 février 2024 ;
- Formation PSE1 les 30-31 mars 1 avril et 6-7 avril 2024 ;
- Formation PSE1 du 15 au 19 avril 2024 ;

Dates du PSE2

Formations organisées sur **Seignosse au Centre sportif Maurice Ravaille.**

- Formation PSE2 du 30 octobre au 2 novembre 2023 ;
- Formation PSE2 du 22 au 25 avril 2024 (priorité aux candidats BNSSA de février) ;
- Formation PSE2 du 8 au 11 mai 2024 (priorité aux candidats BNSSA d'avril).

 **TARIFS**

Formation BNSSA initiale (seul) : 390€ + (30 euros adhésion FNMNS)

Ce coût comprend :

- Les entraînements aquatiques,
- La préparation à l'épreuve de réglementation,
- La présentation à l'examen,
- Le certificat de compétence « BNSSA » remis à la suite de l'examen
- Le livret BNSSA (envoyé à votre domicile avant la formation)
- Une protection faciale en porte clef pour la pratique du bouche-à-bouche en toute sécurité,
- Un sifflet,
- Un bonnet SPLD NATATION.

Formation BNSSA initiale + PSE1 : 615€

Ce coût comprend en plus :

- Le certificat de compétence « PSE 1 » remis en fin de formation,
- Un mémento « PSE 1 » résumant la formation.

Formation BNSSA initiale + PSE1 + PSE2 : 830€

Ce coût comprend également :

- Le certificat de compétence « PSE 2 » remis en fin de formation,
- Un mémento « PSE 2 » résumant la formation.

 **FINANCEMENTS**

→ Voici quelques propositions afin de vous aider à financer votre BNSSA ou votre SSA Littoral ou eaux intérieures (n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mission locale)

- **La Nouvelle Aquitaine** encourage la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes, dans le cadre de l'égalité des chances et propose une aide financière pour leur formation.

- 150 € pour un BNSSA piscine ;

- 400 € pour un BNSSA milieux naturels (parcours complet).

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>

Téléphone : 05 49 55 76 72

- **Le département des Landes** octroie une aide de 200€ à tous les jeunes de 17 à 30 ans inscrits au BNSSA et résidant dans les Landes.

<https://www.land.es.fr/actualites/une-aide-au-brevet-national-securite-et-sauvetage-aquatique>

Téléphone : 05 58 05 40 40

- **La commune de SEIGNOSSE** propose une aide financière de 500 € afin d'obtenir le BNSSA pour toutes les jeunes de la MACS jusqu'à 25 ans.

Pour tous renseignements, veuillez contacter l'espace jeune de SEIGNOSSE.

Mail : espacejeunes@seignosse.fr

Téléphone : 06.71.61.84.68

→ Les formations PSE1 / PSE2 sont éligibles au CPF



FORMATION CONTINUE BNSSA

Formation à l'attention des personnes souhaitant maintenir leurs compétences BNSSA.

Et aux personnes voulant remettre leur diplôme à jour afin de renouer avec le métier de sauveteur aquatique.

Prérequis

- Avoir le BNSSA ;
- Avoir fait sa formation continue annuelle en secourisme de son PSE 1 ou PSE 2 en cours de validité → voir dates sur notre site www.sudouestsecourisme.com;
- Etre reconnu apte médicalement.

Contenu FC BNSSA*

La formation continue (recyclage) du BNSSA n'est concerné que par l'épreuve 1 et 3 de l'examen BNSSA

3 entraînements de 2h : sauvetage aquatique

L'entraînement est basé sur les épreuves de l'examen du BNSSA et sur diverses techniques comme :

- Approche du noyé
- Prises de dégagement
- Maintien de la victime
- Remorquage
- Sortie de l'eau

+ 2h Examen

** Possibilité d'augmenter le nombre d'entraînement en intégrant les séances de préparation.*

POUR INFO : pour les personnes désireuses de travailler sur la côte Atlantique, le PSE 2 est obligatoire.

DATES

- Dimanche 22-29 octobre et 5 novembre 2023 → examen 12 novembre
- Dimanche 18-25 février et 3 mars 2024 → examen 10 mars
- Dimanche 14-21-28 avril 2024 → examen 5 mai

Horaire : 13h-15h

Adresse : Piscine municipale de Saint-Paul-lès-Dax, 71 Allée de Christus

TARIFS

FC BNSSA : 130 € (comprenant 3 entraînements et 1 présentation à l'examen)

FC BNSSA + FC PSE : 195 €

 **HEBERGEMENT** (A la charge des candidats)

→ Pour les candidats ayant besoin d'un logement, nous vous proposons :

BNSSA sur 7 jours

Campanile Saint-Paul-lès-Dax (6mn à pied du lieu de formation)

Adresse : 255 Avenue de la Résistance, 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Contact : 05 58 91 35 34

Tarif approximatif : 370 euros pour 6 nuits en demi-pension

BNSSA sur 4 jours (+ examen le 5^{ème} jour)

Internat du lycée de Borda (5mn à pied du lieu de formation)

Adresse : 7 avenue Paul Doumer, 40100 Dax

Contact et tarif : Voir avec le responsable de la formation

Formations PSE 1 et 2

Hôtel de la Côte d'Argent (3mn à pied du lieu de formation)

Adresse : avenue du général de Gaulle à Seignosse

Contact : 05.58.72.80.01

Camping Capfun Clown Océan (7mn en voiture du lieu de formation)

Adresse : 40 Avenue de Sparben, route de Soustons, 40230 Tosse

Contact : 05.58.43.03.03

 **RESTAURATION**

L'association **SUD OUEST SECOURISME** a établi un partenariat avec la micro-entreprise **AMS COOK** afin de permettre à tous nos candidats de bénéficier d'un repas cuisiné pendant la formation et éviter ainsi tout déplacement.



AMS COOK

Tarif : 13 euros/repas* (comprenant un plat et un dessert)

*non –compris dans le montant de la formation

 **MATERIEL BNSSA**

L'association **SUD OUEST SECOURISME** est en partenariat avec **INTERSPORT Saint-Paul-Lès-Dax** afin de permettre à tous nos candidats de bénéficier d'équipements avec **une remise de 15%***.



*** Sous présentation de l'attestation d'entrée en formation**

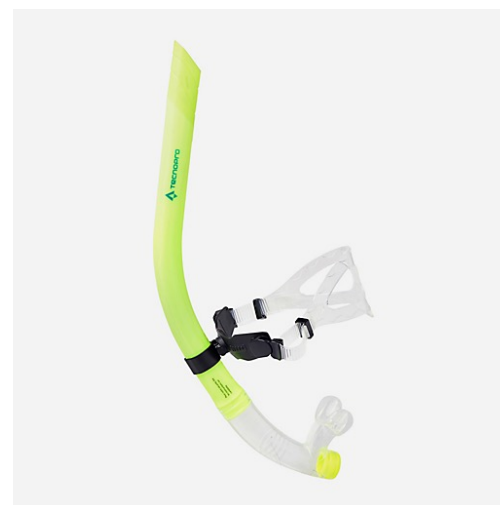
Conseil matériel (Palmes /masque/ tuba) :



Palmes MARES jaunes



Masque BEUCHAT



Tuba frontal technopro

**Dossier d'inscription à retrouver sur
www.sudouestsecourisme.com
et à retourner à l'adresse suivante :**

**ROSSIGNOL Kevin, 16 avenue Marcel Cerdan,
40510 Seignosse**

Contact responsable formation :



Kevin Rossignol : 07 83 82 50 52

Mail : kevin.bnssasudouestsecourisme@gmail.com